

-----Message d'origine-----

De : Eric Martel [mailto:emartelentreprisesgaspard@bellnet.ca]

MRC Les Moulins

6212-06-003

Envoyé : 4 décembre 2009 09:37

À : Gélinas, Monique (BAPE)

Objet : DÉPÔT D'UN MÉMOIRE CONCERNANT: CELLULE D'ENFOUISSEMENT DE SOLS
CONTAMINÉS À MASCOUCHE

Madame Gélinas,

Notre entreprise œuvre dans le milieu des travaux de génie civil et plus particulièrement les travaux d'égout, d'aqueduc et de voirie

Notre entreprise a besoin d'un site comme celui d'Écolosol pour la gestion des sols contaminés C+ car nous n'avons aucune installation de ce type dans la région. Nous voulons répondre à la demande de nos clients qui n'ont pas accès à un lieu autorisé dans la région et qui doivent tout de même respecter leurs obligations légales quand vient le temps de disposer de sols contaminés.

Non seulement devons-nous parcourir plusieurs de kilomètres pour enfouir nos sols C+, mais nous savons que, lorsque les résultats des chantiers sur lesquels nous travaillons sont à la limite du critère C, il est toujours probable que les contrôles effectués à Écolosol nous obligent de revenir chercher les sols disposées. Cette incertitude nous incite parfois à augmenter nos prix de façon préventive ou à prévoir d'avance les coûts d'enfouissement dans une autre région. Cela entraîne des coûts pour nous et nos clients et ce n'est pas très productif, surtout quant on sait que la cellule actuellement en place chez Écolosol pourrait les prendre. Et la demande concernant les sols C+ augmente, notamment avec tous les travaux en infrastructures qui se font à la suite des investissements importants des gouvernements.

Pour nous permettre d'offrir de bons services, nous avons besoin qu'Écolosol puisse accepter les sols C+. Écolosol étant conforme aux normes les plus sévères, cette entreprise est donc déjà en mesure d'entreposer de manière sécuritaire les sols supérieurs à C, sans qu'aucun changement ne soit requis dans ses installations. Et c'est ce dont nous avons besoin dans la région, le plus rapidement possible. Toutes les autres régions du Québec disposent d'installations de ce type. Nous sommes la seule région qui doit déplacer les sols sur de grandes distances, ce qui augmente nos coûts considérablement, comparativement aux autres, en plus de générer des gaz à effet de serre inutilement.

Dans la mesure où l'entreprise Écolosol répond à toutes les obligations du ministère, nous enjoignons la ministre responsable, Mme Line Beauchamps, d'autoriser le plus rapidement possible l'enfouissement de sols C+ chez Écolosol.

Merci

Eric Martel

Directeur de projet

Les Entreprises Gaspard Inc.

250 A, boul. Samson

Ste-Dorothée, Laval (Québec)

H7X 2Y9

Tél: (450) 689-1584

Fax: (450) 689-2328

Courriel: emartelentreprisesgaspard@bellnet.ca